

Communiqué de Paysages de France

Contacts Paysages de France : 06 21 33 90 68 - 06 82 76 55 84

RLPi* de Toulouse Métropole : « *Lutte contre la pollution visuelle* » ou cadeau aux afficheurs ?

Réunion mardi 28 mars
2017, 19 H 30 au siège de
Toulouse Métropole,
6 rue René-Leduc,
salle Garonne



ALERTE !

- Alors qu'à Paris les panneaux de 8 m² installés sur les trottoirs auront disparu le 31 décembre 2017 au plus tard, le projet de RLPi de Toulouse Métropole prévoit de continuer à les autoriser dans de nombreux secteurs !
- Alors qu'à Paris, la surface maximale des panneaux autorisés sur les trottoirs est désormais de 2 m², on voudrait imposer à certains habitants de l'agglomération de Toulouse des panneaux 4 fois plus grands !

*Le projet de *règlement local de publicité intercommunal (RLPi) actuellement à l'étude semble avoir été taillé sur mesure pour les afficheurs.↵ Paysages de France alerte Jean-Luc Moudenc ainsi que les maires des 36 autres communes concernées.*

« **Lutte contre la pollution visuelle** » ?

Qui n'a pas été exaspéré par ces panneaux d'affichage publicitaire surdimensionnés qui sont légion dans les zones commerciales, aux abords des axes routiers, aux entrées des villes, dans nos quartiers, voire sur un mur ou dans un jardin mitoyen ?

Pour autant, une telle situation n'est pas une fatalité : le code de l'environnement offre en effet la possibilité d'y mettre un terme. Solution : la mise en place d'un règlement local de publicité.

Or c'est dans une telle démarche que, depuis la délibération prise en ce sens le 9 avril 2015, se sont engagées les 37 communes qui composent Toulouse Métropole. Une délibération qui fixe parmi les principaux objectifs « **la lutte contre la pollution visuelle** » Cependant, l'examen de l'avant-projet présenté voici quelques semaines par le bureau d'études à qui a été confiée une mission de conseil et d'assistance montre à quel point on est encore loin du compte.

Non seulement l'économie générale de cet avant-projet va très exactement à l'encontre de ce qu'il convient de faire, ne serait-ce qu'en aggravant les disparités entre quartiers et entre citoyens, mais il apparaît également comme taillé sur mesure pour les afficheurs.

Des mesures à contresens, avec l'argent de nos impôts

En effet, plutôt que d'assurer une réelle protection du cadre de vie et de l'environnement des habitants en faisant les choix – simples au demeurant – permettant d'atteindre cet objectif, les mesures envisagées visent avant tout à servir les intérêts des professionnels de l'affichage publicitaire.

C'est ainsi par exemple que, dans sa version actuelle, le projet prévoit de mettre à leur disposition ceux parmi les axes et espaces qu'ils convoitent par excellence. De les laisser implanter des panneaux scellés au sol de grand format – qui sont pourtant le symbole même de la pollution en la matière – y compris sur les trottoirs. Et même d'installer, quasiment en tout lieu et massivement dans l'espace public (toujours les trottoirs !), les écrans vidéo numériques, qui sont pourtant ce que l'on fait de plus agressif, polluant et accidentogène en matière de panneaux publicitaires.

Or comment, par exemple, peut-on considérer les graves nuisances et la dangerosité de ces panneaux numériques (publicités ou enseignes) comme un détail, alors même que ces dispositifs ont un impact visuel dévastateur et sollicitent de facto l'attention de tous, mettant ainsi en péril la sécurité des usagers des voies publiques et des piétons, bien plus encore que ne le font la plupart des autres dispositifs ?

Graves lacunes et mesures dérisoires au regard des enjeux

Et comment, peut-on, en revanche, s'appesantir à ce point sur des aspects qui relèvent du détail quand ils ne sont pas purement et simplement dérisoires ?

Comment, encore, expliquer les très graves et incompréhensibles lacunes de cet avant-projet ?

Et donc, comment un cabinet spécialisé, payé très cher par les contribuables avec nos impôts, peut-il être si timide lorsqu'il s'agit de protéger et d'améliorer le cadre de vie des populations, et, inversement, si favorable aux afficheurs ?



Il est urgent d'en finir avec ces « coups de poing atroces » (Michel SERRES) que sont dans le paysage les panneaux au sol de plus de 2 m² !

Redresser la barre !

Aujourd'hui, heureusement, il est encore largement temps de redresser la barre et de revoir ce projet.

C'est pour cela que l'association Paysages de France vient d'interpeller Jean-Luc Moudenc ainsi que tous les maires de Toulouse Métropole : la qualité de vie des habitants, l'équité de traitement de ces derniers,

l'image de cette vaste agglomération formant l'écrin de Toulouse méritent en effet tous les égards !

Et c'est pour cela aussi que Paysages de France attend une réponse claire, et attend notamment que les consignes soient données pour remettre à plat le projet et faire en sorte que ce dernier soit digne de cette grande et prestigieuse métropole.

Pour sa part, l'association continuera à apporter sa contribution à cette démarche et à faire bénéficier ses interlocuteurs, de son expérience et de sa compétence. Et cela, de façon entièrement bénévole.